### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS CANTON DE LINGWICK

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick, dûment convoquée par le directeur général et tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le jeudi 11 juillet 2024, à 19h30, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :

Mesdames Suzanne Jutras et Elizabeth Bernatchez Messieurs Martin Loubier, Sylvain Hamel, Gaétan Roy et Guy Lapointe.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sylvain Drolet directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### **2024-07-126** IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation et adoption des états financiers se terminant au 31 décembre 2023
- 4. Période de questions du public sur les sujets traités
- 5. Levée de la séance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** 

# 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les états financiers 2023 vérifiés, présentés et déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés et vérificateurs mandatés par la municipalité du Canton de Lingwick;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

# **2023-07-127** ET RÉSOLU de déposer et d'accepter le rapport financier pour l'année 2023 ainsi que le rapport du vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** 

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question n'est posée.

### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **2024-07-128** IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Robert Gladu, maire	Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier
Certificat de crédit numé	éro 2024-07-02
<b>G</b> • •	et, directeur général et greffier-trésorier, certifie que s crédits suffisants pour le paiement des comptes e lors de cette séance.
	es sont conformes, sous réserve de l'approbatior verbal de la présente séance de la Municipalité du de sa prochaine séance.
•	signature du présent procès-verbal équivaut à la s les résolutions qu'il contient au sens de l'article
Robert Gladu Maire	 Sylvain Drolet Directeur général et greffier-trésorier